Le 07/07/2023

Défaillance et Négligence dans la gestion de crise par la ville de NANTERRE !!

Depuis mardi 27/06/2023 les grandes métropoles françaises et particulièrement la région ile de France sont **confrontées à des violences urbaines.** Ce phénomène **d'explosion de violences collectives,** en marge des villes se caractérise par **des troubles à l'ordre public** relativement graves, **la destruction de biens matériels et immeubles** privés ou publics.

Cela crée un inconfort important sur les personnes qui peut avoir **un impact négatif sur la santé** qui se caractérise par la peur, la souffrance émotionnelle, la confusion, le stress post traumatique, la détérioration de l'état de santé physique, la blessure physique, l'altération du lien avec les proches, l'angoisse, l'isolement et la perte de confiance.

Depuis mardi, la ville de Nanterre est fortement impactée dans ses quartiers (Petit Nanterre, Chemin de l'ile, vieux pont, Parc, Provinces Françaises/Terrasses).

Jeudi 29/06/2023 a eu lieu une marche blanche sur le territoire de Nanterre qui a dégénéré en début d'après-midi, jusqu'au lendemain matin.

La veille et le matin-même, des cadres de la ville, inquiets, ont interpellé leur hiérarchie pour avoir des consignes et savoir s'ils devaient maintenir leurs structures ouvertes.

Dès le matin :
4h du matin des agents du CTG, service voirie, sont pris à partie par des émeutiers lors de leurs interventions de nettoyage de la voirie sur l'avenue Pablo Picasso.
5h du matin un agent d'entretien du centre de santé du parc a reçu des jets de pierres, il décrit une masse de monde aux abords de sa structure, des personnes masquées, des journalistes et un climat qui ne laisserait serein aucun travailleur.
10h sa hiérarchie l'informe que le site fermera à 12h et qu'elle pourra rentrer chez elle mais devra effectuer 3h30 supplémentaires vendredi soir pour combler sa journée de jeudi.

De ce fait, la collectivité avait déjà des éléments d'alerte permettant de prendre une décision collective. Autant de signaux qui auraient pu alerter la collectivité, laissant présager un climat d'insécurité et des débordements possibles. Par anticipation, la fermeture des structures municipales s'imposait de fait.

Comment **la collectivité a pu laisser l'ouverture de sites fortement exposés malgré les interpellations de la hiérarchie**, comme **les crèches** (Farandole, Champs aux Melles, Parc, Sourit Verte, Amitié Rosier, Petit Navire, L'Ile au Trésor, Voltaire), **les mairies de quartier** (Parc, Chemin de l'Ile, Petit Nanterre), **les centres de loisirs** (Gorki, Triolet, Fontenelle, Ludo parc,

Chemin de l'ile, Maison de l'enfance, Pâquerettes, La Fontaine, Lucie Aubrac, Makeba, Casanova), **les gymnases** (Evariste Galois, Voltaire). D'autant plus que leurs fermetures n'étaient qu'à 18h30 pour les crèches et centre de loisirs, 17h et 22h pour les gymnases.

Par ailleurs**, les responsables de service n'ont reçu aucun protocole, aucun document, aucune note leur dictant les règles ou consignes en cas d'intrusion, de violence sur le site, d'atteinte à leur personne ou sur les usagers**. Chaque Direction, service, cadre et agent, livrés à eux-mêmes dans ce climat de désolation et d'anarchie ont répondu aux problématiques individuellement. De leurs propres initiatives, des agents en rez-de-chaussée d'immeuble ont confiné les lieux pour se protéger (verrouillage des fenêtres et des portes), fermé les portails, se sont calfeutrés à l'intérieur.

Suite **à l'immobilisme et à l'indifférence, la collectivité**, n'a visiblement pas pris les mesures nécessaires pour protéger son personnel. Elle a fait le choix de maintenir la continuité du service public sur cette après-midi de désolation, alors qu'il y avait une mise en danger flagrante du personnel.

Ainsi, nous sommes allées à la rencontre de ces agents. Ils nous ont fait part de **leur incompréhension, colère, consternation envers leur employeur** qui n'a pas prévu, anticipé et répondu à cette problématique de violences urbaines qui les a exposés à un danger grave et imminent.

Des agents apeurés, choqués et traumatisés par ces violences, nous ont raconté des tentatives d'intrusion et de dégradation sur leur structure, l'exposition aux odeurs de gaz lacrymogène et fumée, les jets de pierres, les jets de projectiles, les tirs de mortiers (feux d'artifices), les incendies et des personnes cagoulées faisant preuve de comportements violents. Ce sont les usagers, les cadres, les agents et parfois des CRS qui ont protégé les structures et les personnes occupants les lieux.

Enfin, la gestion d'après crise, d'après le premier retour, n'est guère mieux puisque des agents doivent entrer dans des locaux brûlés sans équipement, ni protection.

Cette violation d'obligation particulière par l'employeur, de prudence ou de sécurité prévue par la loi, a conduit à l'exposition directe des agents à des risques graves. Face à cette situation de travail explosive et un employeur sourd et négligent, le mal-être des personnels a éclaté et aurait dû conduire les agents à utiliser le droit de retrait.

Il faut être irresponsable pour laisser les agents dans de telles conditions de travail, car nous ne sommes plus dans un mode de travail dégradé, mais en mode de travail dangereux et violent pour eux.

C'est une honte qu'une collectivité de plus de 100 000 habitants, 2600 agents et d'une superficie de 12.29 km2, n'ait pas pris en compte dans sa gestion de crise à minima la prévention et les risques liés aux violences urbaines.

Nous invitons les personnels communaux impactés à déclarer une situation de travail dégradé au service qualité de vie au travail de la ville.